

- Eurodistrict PaMiNa
Eurodistrikt PaMiNa
- Territoire élargi de l'Eurodistrict
Strasbourg-Ortenau
- Erweitertes Gebiet des Eurodistrikts
Strasbourg-Ortenau
- Territoire élargi de l'Eurodistrict Région
Freiburg / Centre et Sud Alsace
- Erweitertes Gebiet des Eurodistrikts
Région Freiburg / Centre et Sud Alsace
- Territoire élargi de l'Eurodistrict
Trinational de Bâle
- Erweitertes Gebiet des Trinationalen
Eurodistricts Basel

Cette carte est utilisée avec l'autorisation
du projet INTERREG GeoRhena



CONTACTS

EURODISTRICT PAMINA

2, rue du Général Mittelhauser ;
67630 Lauterbourg (F)

M. Frédéric Siebenhaar

☎ +33 (0)3 68 33 88 25 / +49 (0)7277 89990-25

✉ frederic.siebenhaar@bas-rhin.fr

EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU

Fabrikstraße 12
77694 Kehl (D)

☎ +49 (0)7851-899 75-0

✉ info@eurodistrict.eu

EURODISTRICT FREIBURG / CENTRE ET SUD ALSACE

Landratsamt Breisgau-Hochschwarzwald

Stadtstraße 2

79104 Freiburg im Breisgau (D)

M. Tobias Fahrländer

☎ +49 (0)761 2187-8114

✉ tobias.fahrlaender@lkbh.de

Département du Haut-Rhin

100, avenue d'Alsace

BP 20351 - 68006 Colmar CEDEX (F)

M. Laurent Leonhard

☎ +33 (0)3.89.30.64.20

✉ leonhard@haut-rhin.fr

EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE

Maison Trirhena Palmrain

Pont du Palmrain

68128 Village Neuf (F)

M. Frédéric Duvinage

☎ +33 (0)3 89 67 06 75

✉ projets-projekte@eurodistrictbasel.eu



APPEL A MICROPROJETS



Soutien financier aux
microprojets sur les territoires
des Eurodistricts du
Rhin supérieur



L'appel à microprojet est cofinancé par le
Fonds européen de développement régional
(FEDER)
INTERREG – Dépasser les frontières projet
après projet

UNE EUROPE DE PROXIMITE

L'Europe encourage les rencontres par-delà les frontières. Elle le fait au travers du programme INTERREG qui cofinance, grâce au FEDER (Fonds européen de développement régional), des projets dans le Rhin supérieur.

L'appel à microprojets s'inscrit dans ce cadre et permet des rencontres et des échanges entre citoyens dans des domaines variés comme la culture, le sport, l'éducation, la santé, etc.

Afin de garantir un accompagnement de proximité, chaque territoire **assure la mission d'animation de l'appel à microprojets** mis en place par la Région Grand Est, autorité de gestion du programme INTERREG Rhin supérieur. C'est pourquoi votre Eurodistrict est votre interlocuteur privilégié pour toute question relative au montage puis au suivi d'un microprojet.



QU'EST-CE-QU'UN MICROPROJET ?

Un microprojet est un projet de coopération transfrontalière contribuant au rapprochement entre les populations françaises, allemandes et suisses du Rhin supérieur.

Il se caractérise par :

- un montant de cofinancement européen de 3 000,00 € à 40 000,00 €, correspondant à un taux de cofinancement du microprojet fixé à 60 % de ses dépenses éligibles ;
- une durée maximale de réalisation d'un an ;
- des partenaires de microprojet issus de la société civile, dotés d'une personnalité morale et sans but lucratif (commune, association,...) ;
- un aspect innovant (pas de simple reconduction d'actions menées depuis plusieurs années) ;
- un réel échange entre les populations.

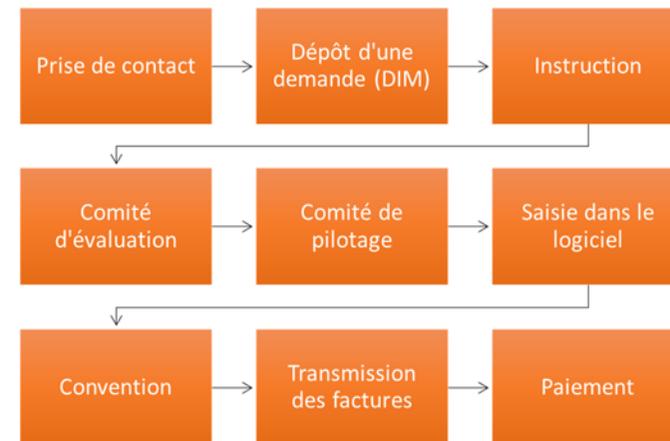
A NOTER :

Les microprojets doivent obligatoirement associer un partenaire issu du territoire élargi de votre Eurodistrict tel que représenté sur la carte.

Votre Eurodistrict peut vous aider à trouver un partenaire de l'autre côté de la frontière : n'hésitez pas à le contacter !

Et pour toute information complémentaire sur les critères de sélection, rendez-vous sur le site Internet du programme INTERREG Rhin supérieur :
www.interreg-rhin-sup.eu

DE L'IDEE AU FINANCEMENT



La programmation des microprojets implique plusieurs étapes et acteurs :

- Votre Eurodistrict-référent est votre interlocuteur privilégié pour vous aider à monter votre microprojet.
- Une fois son contenu stabilisé, vous pouvez déposer une « demande initiale microprojet » (DIM) auprès de l'Autorité de gestion du programme INTERREG.
- Suite à l'instruction de votre dossier par l'Autorité de gestion, une sélection est opérée au niveau de votre Eurodistrict-référent (comité d'évaluation) puis du programme INTERREG (Comité de pilotage).
- Une fois retenu, le microprojet fait l'objet d'une convention entre toutes les parties prenantes.
- Votre Eurodistrict-référent vous aidera à saisir les factures de votre microprojet ans le logiciel.
- L'Autorité de gestion INTERREG procédera au paieement.

Délais

Il faut déposer votre DIM au minimum 4 semaines avant la réunion du Comité d'évaluation de votre Eurodistrict à l'adresse suivante :

microprojets@interreg-rhin-sup.eu

Renseignez-vous auprès de votre Eurodistrict pour connaître les prochaines dates !